

LES 9 CONDITIONS POUR UNE PARTICIPATION ÉTHIQUE ET SIGNIFICATIVE

Définies par le Comité des droits de l'enfant

Pour que la participation des enfants et des adolescents soit effective et significative, elle doit être comprise comme un processus, et non comme un événement ponctuel. Dans son [Observation générale n°12 \(2009\)](#), le Comité des droits de l'enfant recommande aux États parties d'intégrer 9 conditions de base pour une mise en œuvre effective, éthique et significative de l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant, qui relèvent de trois dimensions : l'expérience des enfants, l'engagement des adultes, la nature de l'environnement participatif.

Expérience des enfants

- Respectueuse
- Pertinente
- Volontaire
- Transparente et instructive

Engagements des adultes

- Appuyé par la formation
- Responsable

Nature de l'environnement

- Inclusif
- Adapté aux enfants
- Sûr et tenant compte des risques

AGIR POUR UNE PARTICIPATION ÉTHIQUE ET EFFECTIVE À PARTIR DES 9 CONDITIONS DE BASE :

Les 9 conditions de base pour la participation des enfants

Repères pour évaluer le respect des conditions de base

1

LA PARTICIPATION EST TRANSPARENTE ET INSTRUCTIVE.

Les enfants doivent recevoir les informations utiles à leur compréhension du processus de participation, de ses enjeux, de son objectif et de ses impacts. Ces informations doivent être adaptées aux enfants et accessibles par tous.

- Les enfants ont-ils suffisamment d'informations sur le projet pour décider pleinement de s'ils souhaitent ou non participer et de comment ils peuvent participer ?
- Est-ce que l'information est partagée de façon compréhensible pour les enfants, et dans un langage accessible ?
- Les rôles et les responsabilités de chaque personne impliquée sont-ils clairement expliqués et compris ?

2

LA PARTICIPATION EST VOLONTAIRE.

Les enfants doivent pouvoir choisir de participer ou non au processus de participation et être informés de leur droit à se retirer des activités auxquelles ils prennent part. Les autres engagements des enfants tels que l'école ou les activités extra-scolaires sont respectés et pris en compte.

- Les enfants participent-ils de façon « volontaire » ?
- Les enfants ont-ils eu assez d'informations et de temps pour décider s'ils souhaitent ou non participer ?
- Les enfants peuvent-ils se retirer (arrêter de participer) à n'importe quel moment ?

3

LA PARTICIPATION EST RESPECTUEUSE.

Les enfants prenant part au processus participatif doivent être traités avec respect et avoir la possibilité d'exprimer leurs points de vue et idées librement. Les adultes doivent tenir compte du contexte familial, scolaire et culturel dans lequel évoluent les enfants.

- Est-ce que le temps personnel des enfants (pour étudier, jouer, travailler, etc.) est respecté et pris en considération ?
- Est-ce que les manières de travailler avec les enfants prennent en compte les valeurs et les pratiques culturelles ?
- Est-ce que le soutien des « adultes clés » dans la vie des enfants (ex : parents, travailleur social, enseignants) a été obtenu pour assurer respect de la participation des enfants ?

4

LA PARTICIPATION EST PERTINENTE.

La participation doit reposer sur les connaissances des enfants et porter sur des questions qui les intéressent et qui leur permettent de tirer parti leurs expériences, connaissances et aptitudes. Les enfants doivent avoir la possibilité de cerner et de traiter les problèmes qu'ils jugent eux-mêmes pertinents et importants.

- Les problèmes soulevés sont-ils pertinents au regard de la vie des enfants ?
- Les enfants ressentent-ils une quelconque pression des adultes pour participer à des activités qui ne sont pas pertinentes pour eux ?
- Les activités sont-elles appropriées par rapport aux capacités des enfants et à leurs intérêts ?

5

LA PARTICIPATION EST ADAPTÉE.

Les approches et les méthodes employées doivent être adaptées aux aptitudes et à l'âge des enfants. Ces derniers doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement pour être préparés à l'exercice de la participation.

- Les méthodes et les approches utilisées sont-elles accessibles aux enfants ?
- Les façons de travailler permettent-elles aux enfants de gagner en confiance en soi, parmi les garçons et les filles d'âges et de capacités différents ?
- Les lieux de réunion utilisés sont-ils adaptés aux enfants ?
- Ces espaces sont-ils accessibles aux enfants en situation de handicap ?

6

LA PARTICIPATION EST INCLUSIVE.

La participation doit permettre aux enfants les plus marginalisés d'être impliqués et remettre en question les mécanismes de discrimination existants. Cela suppose d'aller vers ces enfants pour les inviter à prendre part au processus et de mettre tout en œuvre pour favoriser leur participation effective.

- Les garçons et les filles d'âges et de milieux différents ont-ils/ elles des opportunités de participer, notamment les enfants les plus jeunes, les enfants en situation de handicap, les enfants d'origines diverses et les enfants marginalisés ?
- Le processus est-il inclusif et non discriminant ?
- Les enfants sont-ils encouragés à questionner les discriminations par leur participation ?

7

LA PARTICIPATION EST APPUYÉE PAR LA FORMATION DES ADULTES.

Les professionnels encadrant le processus de participation doivent avoir les connaissances et les compétences nécessaires pour favoriser une participation effective des enfants. Dans l'idéal, les enfants eux-mêmes devraient pouvoir jouer le rôle de formateurs et de facilitateurs sur la manière de mettre en œuvre efficacement la participation.

- L'équipe possède-t-elle les compétences et les connaissances appropriées pour travailler avec les enfants ?
- L'équipe est-elle suffisamment confiante pour faciliter la participation des enfants ?
- L'équipe est-elle capable de soutenir efficacement la participation des enfants dans la communauté ?

8

LA PARTICIPATION EST SÛRE ET TIENT COMPTE DES RISQUES.

Les adultes doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour réduire le risque qu'un enfant soit exposé, du fait de sa participation, à des conséquences négatives. Certains enfants sont exposés à des risques particuliers et à des difficultés supplémentaires pour obtenir de l'aide, qu'il convient d'identifier et de prendre en compte. Les enfants doivent avoir la possibilité d'exprimer librement et de manière « sécurisée » leurs opinions.

- Les enfants se sentent-ils en sécurité lorsqu'ils participent ?
- Les risques et les moyens pour assurer la sécurité des enfants ont-ils été identifiés ?
- Les enfants savent-ils où se rendre pour demander de l'aide s'ils se sentent en danger pendant les activités participatives ?

9

LA PARTICIPATION EST RESPONSABLE.

La participation doit être suivie et évaluée. Les adultes doivent informer les enfants – dans un langage clair et adapté et dans les meilleurs délais - de la manière dont leurs points de vue ont eu une influence, de la façon dont sont traduites leurs recommandations et si certaines d'entre elles ne sont pas prises en compte, pour quelles raisons. Dans la mesure du possible, les enfants doivent avoir la possibilité de participer aux processus et activités de suivi. Ils doivent également être invités à donner leur avis sur la manière dont la participation a été mise en œuvre et ce qui pourrait être amélioré dans les prochains processus participatifs.

- Les enfants sont-ils soutenus pour participer au processus de suivi et d'évaluation ?
- Les adultes prennent-ils au sérieux les suggestions et les opinions des enfants et agissent-ils en fonction d'elles ? Expliquent-ils pourquoi certaines suggestions n'ont pas été prises en compte ?
- Les enfants obtiennent-ils des retours sur leurs demandes de soutien et de suivi ?